

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Code belge de gouvernance d'entreprise — Edition 2008

Fin juin 2008, la Commission Corporate Governance publiera sur son site web (www.corporategovernancecommittee.be) une proposition d'adaptation du Code belge de gouvernance d'entreprise (ou "Code Lippens"). Cette proposition prendra en compte les résultats de la consultation publique organisée par la Commission Corporate Governance du 1^{er} octobre au 30 novembre 2007. Cette consultation relative au contenu du Code a rencontré un vif succès et elle a donné lieu à d'intéressantes suggestions de la part des répondants.

Le Code est efficace

La Commission a reçu 49 réponses à la consultation publique de la fin de l'année dernière. Celles-ci n'émanent pas uniquement des sociétés concernées, ce qui constitue un succès en soi. En général, les réactions au Code sont positives, voire très positives. Les participants à la consultation reconnaissent que le Code a stimulé les pratiques de bonne gouvernance et exercé une influence positive sur l'efficacité du conseil d'administration.

Par ailleurs, le principe 'se conformer ou expliquer' ('comply or explain') est très apprécié pour sa flexibilité. Il rend le Code accessible à différents types de sociétés et permet de réagir rapidement aux évolutions de l'entreprise. La grosse majorité des répondants considèrent les coûts de la mise en œuvre du Code comme minimes par rapport aux avantages (transparence accrue, amélioration de l'image, etc.). L'on constate cependant une demande en faveur de plus de clarté et d'informations sur les interactions entre le Code Lippens et la réglementation belge et européenne en constante mutation.

Clarification et adaptation aux nouvelles législations

La Commission Corporate Governance va maintenant adapter le Code actuel en vue de tenir compte des remarques et suggestions reçues. Dans ce cadre, l'on veillera tout particulièrement à clarifier certains concepts du Code (tels que les 'principes', 'dispositions' et 'lignes de conduite') et à mieux expliquer la complémentarité entre le Code et la législation pertinente. Une adaptation aux nouvelles règles belges et européennes est également prévue.

Fin juin, la Commission publiera une proposition d'adaptation du Code. Les réactions à cette proposition seront attendues jusqu'à la mi-septembre. Au

terme de contacts avec les différentes parties prenantes, une version définitive du Code adapté sera présentée d'ici à la fin de l'année 2008.

Outre la rédaction de l'édition 2008 du Code, la Commission projette également de publier pour la fin de l'année un *Position paper* sur la "rémunération des administrateurs et des managers exécutifs".

Contact :

Secrétariat de la Commission Corporate Governance

Christine Darville

Tél. :02/515.08 .59

e-mail : secretary@corporategovernancecommittee.be